

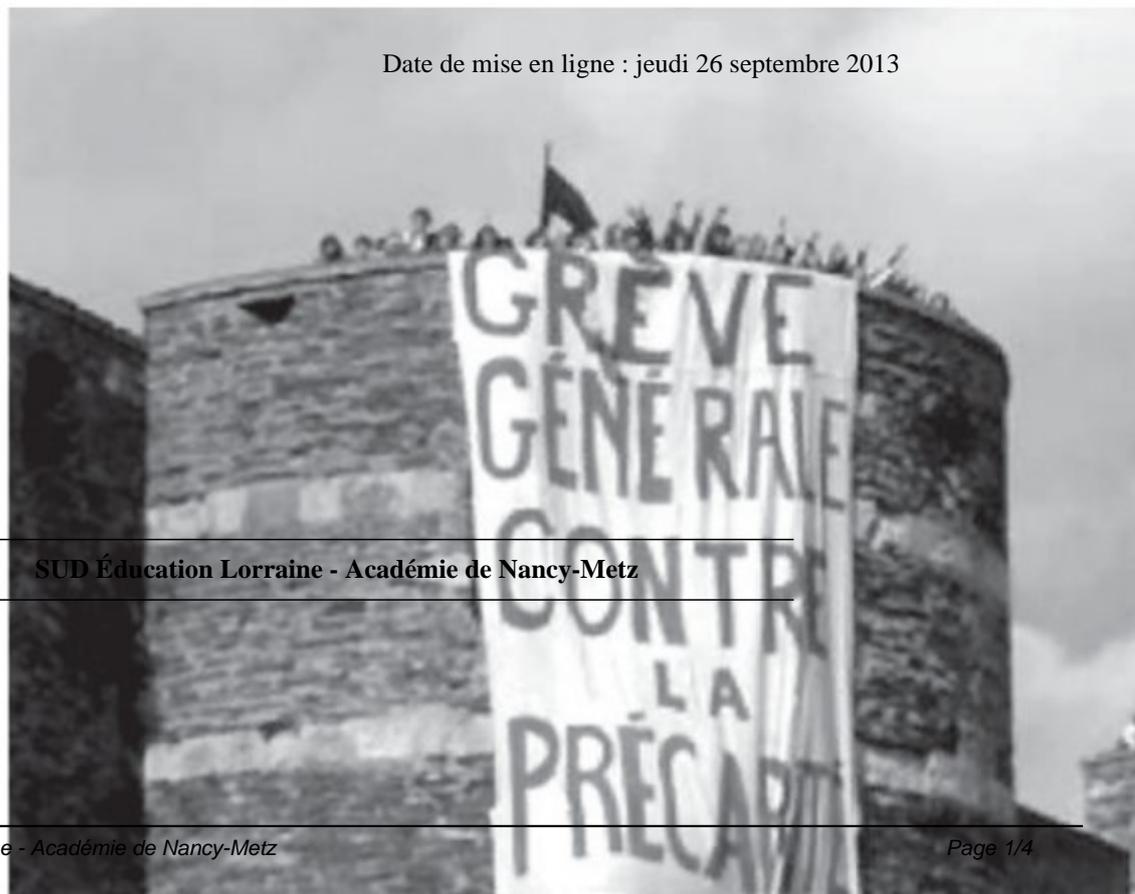


Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1121>

Auxiliaires de Vie Scolaire : (Sur)vivre 6 ans avec 600 euros par mois ? La précarité pérennisée

Date de mise en ligne : jeudi 26 septembre 2013



SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Le gouvernement vient d'annoncer de nouvelles mesures pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il prétend « reconnaître un vrai métier » aux accompagnateurs/trices que sont les auxiliaires de vie scolaire (AVS), la plupart du temps recruté-e-s sur un statut d'assistant-e d'éducation. Ce serait effectivement urgent... Mais le plan de « pérennisation des AVS » n'est pas grand chose d'autre qu'un effet d'annonce.

Le gouvernement reconnaît qu'il y avait un problème avec « la situation aberrante qui obligeait le ministère de l'éducation nationale à se séparer des AVS après 6 ans de service ». Quel dommage de se séparer d'une main d'oeuvre efficace et si bon marché !

Dorénavant, les AVS (le plus souvent des femmes, premières exposées à la précarité) qui auront survécu à 6 années de période d'essai dans la plus grande précarité (avec une succession de CDD, une très faible rémunération et fréquemment des temps partiels imposés) mériteront de se voir « proposer un CDI qui portera, le plus souvent, sur la même quotité de temps de travail que le CDD qu'ils avaient jusque là » : **leurs salaires resteront donc scandaleusement faibles**(sur la base des grilles de la catégorie C et presque toujours à temps partiel).

De plus, **il ne s'agit pas d'une titularisation** en tant que fonctionnaire car leur recrutement se fera sous CDI.

Et ils/elles ne seront pas employé-e-s par l'Éducation nationale mais par un GIP (Groupement d'intérêt public), **dans la poursuite de la territorialisation et du démantèlement du service public.**

Évidemment **tout le monde n'y aura pas droit en même temps** : 3000 pour la rentrée 2014 sur les 28000 AVS actuellement en poste. Les autres attendront que leur tour vienne peut-être, en fonction des « contraintes budgétaires ».

Enfin **les AVS pourront valider un nouveau diplôme de niveau V (CAP)**, alors que le niveau de recrutement actuel est bien souvent de niveau IV (BAC) : quelle « reconnaissance » !

Par ailleurs, **cette possibilité de CDIation ne concernera pas les accompagnant-e-s en contrat aidé** (de durée maximale de 2 ans, notamment pour les 8000 accompagnant-e-s recruté-e-s « à partir de la rentrée 2013 » afin de renforcer la communication du gouvernement sur l'emploi), c'est-à-dire plus de la moitié des accompagnant-e-s ; que d'inégalités de statuts pour le même travail !

Pour ces derniers, « une formation équivalente à celle que reçoivent tous les auxiliaires de vie scolaire leur sera offerte », c'est-à-dire **120 heures en tout ; on appréciera ce « grand plan de formation » !**

Pour les élèves, **aucune suite n'est donnée par le gouvernement à la légitime revendication d'un accompagnement lors des activités périscolaires et extrascolaires.**

Bizarrement, la FNASEPH (Fédération Nationale des Associations au Service des Élèves Présentant une situation de Handicap) et l'UNAISSSE (Union Nationale pour l'Avenir de l'Inclusion, Scolaire, Sociale et Éducative) ne sont pas satisfaites de l'accompagnement « de qualité » annoncé.

**Pour
SUD
éducati
on,
l'accom
pagnem
ent des
élèves
en
situatio
n de
handica
p et la
précarit
é de
celles
et ceux
qui les
accomp
agnent**

**méritent
t tout
autre
chose
qu'un
coup de
commu
nication
. Nous
revendi
quons
des
moyens
supplé
mentair
es pour
l'aide
aux
élèves
dans
l'ensem
ble de
leurs
activité
s et la
titularis
ation de
tou-te-s
les
précair
es,
sans**

conditi
on de
concou
rs ni de
national
ité,
assortie
d'une
réelle
formati
on.
Plus
que
jamais
mobilis
ons-no
us pour
une
autre
école,
pour
une
autre
société.

Post-scriptum :

Le communiqué fédéral à diffuser :

communiqué AVS septembre 2013

..
solidair
e,
éga
e et
démocr
atique
pour
toutes
et tous.

